ACTIVITES ET PARTICIPATIONS DU C.S.E POUR L'ANNEE 2027

Etablissements de VOIVRES-LES-LE MANS et LA CHAPELLE SAINT-MESMIN

Intitulé	Montant participation	Commentaires
Participation CSE pour les chèques-vacances	Abondement de 120€ pour les moins de 2500€ (brut) et de 70€ pour les + de 2500€ (brut)	Par évenement
Bon achat pour mariage/pacs ou naissance	80 €	Par évenement
Bon achat pour départ à la retraite	125 €	Par évenement
Participation CSE aux centre aérés et voyages scolaires (1)	75€ par salarié / an (quelque soit le nombre d'enfants) **Facture nominative obligatoire**	* Enfant(s) du salarié jusqu'à l'année des 16 ans. *Un remboursement maximum par personne physique
Participation CSE aux activités sportives et/ou culturelles (1)	100€ par salarié / an (quelque soit le nombre d'enfants) **Facture nominative obligatoire**	* Salarié + enfants du salarié jusqu'à l'année des 16 ans. *Un remboursement maximum par personne physique
Distribution de bon achat pour Noël	50 € (salarié) + 30€ (/enfants du salarié)	Salarié et enfant(s) du salarié jusqu'à l'année des 12 ans.

Pour salariés en contrat CDI et CDD (aucune ancienneté requise)

Participation CSE aux Billeteries Cinémas	voir sur le site de notre partenaire	

(1) Fourniture obligatoire d'un reçu ou d'une facture nominative original (pas de photocopie) et pas de devis.
Les places de concert, théatre, etc. ne sont pas remboursées (voir tarifs CSE via notre prestataire)

Cette note n'a qu'une valeur informative et indicative, non contractuelle.